



## Compte-rendu de la réunion du conseil d'administration de la L.F.H. du 10.11.2020 via skype

**Présents :** B. Brasseur, K.D. Convents (partiellement), A. Despres, J.L. Dessart, P. Garcia, J.C. Hougardy, P. Hourez, S. Moonen, T. Marique, T. Pierloot, I. Paquet, D. Timmermans, G. Vivroux.

**Absent :** A. Luisi

### 1. Le mot du Président

Que pouvons-nous dire face à la situation que nous vivons actuellement ? Tout évolue, très vite, et il est parfois difficile de garder la tête froide.

Je formule cependant le vœu que la population fasse preuve de bon sens et de maturité en respectant les directives qui nous sont imposées. Il n'est pas évident de changer ses habitudes en se voyant privés de la liberté quasi-totale dont nous bénéficions généralement. Nous savons que c'est le prix à payer pour sortir de la pandémie et éventuellement pouvoir reprendre notre sport au mois de janvier. Les deux ligues et la fédération belge de handball ont rapidement pris leurs responsabilités et c'est très bien ainsi.

Le conseil d'administration est bien conscient des difficultés rencontrées par ses clubs. Soyez assurés que tout sera mis en œuvre pour aider ces derniers au mieux de nos possibilités.

Pour conclure, tous les administrateurs et les membres du personnel de la LFH formulent le vœu que tous les affiliés, les sympathisants et leurs proches soient épargnés par ce virus et que si tel n'est pas le cas, ils guérissent rapidement sans garder de séquelles. Prenez bien soin de vous.

### 2. Approbation des P.V. des réunions des 22.09 et 13.10.2020

Aucune opposition n'ayant été transmise dans les 8 jours qui ont suivi l'envoi des P.V. du 22.09. et 13.10.2020 aux administrateurs, ceux-ci sont approuvés.

Le Président souhaite revenir sur une décision prise lors de la réunion du 13.10.2020. En effet, le C.A. a décidé de postposer les compétitions seniors en janvier 2021.

La décision a été communiquée lors de la réunion du C.E.P. du même jour et un accord est ainsi intervenu au niveau national pour appliquer cette décision. Dans le communiqué de presse, il a été mentionné que toutes les compétitions nationales et régionales étaient reportées à janvier 2021. Cette décision a amené les comités provinciaux du Brabant et du Hainaut à commencer des discussions quant à une éventuelle reprise de la promotion avant janvier.

J.L. Dessart veut rappeler qu'un communiqué de presse n'a aucune valeur officielle au contraire d'une décision du C.A. transcrite dans un PV approuvé. Aussi, il rappelle qu'il a été décidé le report des compétitions seniors (hommes et dames) à janvier. En tant que « commissions » dépendantes de la L.F.H, les comités provinciaux sont tenus de respecter cette décision.

### 3. Trésorerie

La situation budgétaire au 30.10.2020 a été transmise aux administrateurs avec la convocation.

Comme déjà dit, nous attendons la clôture des comptes 2020 pour pouvoir évaluer valablement les conséquences financières de la pandémie.

Le Président n'a pas connaissance d'une question posée à Hervé.

Toutefois, ne perdons pas de vue que les clubs connaissent des difficultés au niveau financier. Nous en sommes tous conscients et nous sommes d'accord sur le fait que nous les aiderons au mieux de nos possibilités. Pour ce faire, J.L. Dessart pense que le meilleur moyen de soutenir les clubs sans mettre notre A.S.B.L. en péril, nous obligera à attendre janvier 2021 et la clôture des comptes 2020 avant de prendre des décisions.

Nous pourrions, par exemple, imaginer de ristourner à nos clubs une partie du bénéfice qui se dégagerait de l'exercice 2020. Dans l'immédiat, nous devons veiller à pouvoir faire face à nos obligations d'ici la fin de l'année civile. Il faut savoir que certains clubs sont déjà globalement redevables à la L.F.H d'environ 30.000 euros et ce, avant même l'envoi des factures d'octobre.

Le Président est en revanche particulièrement heureux d'annoncer que notre fidèle partenaire, Ethias, a décidé de diminuer le montant des primes d'assurance de 25 % ; cela correspond plus ou moins à 5 euros par affilié au 31.12.2020. La régularisation devrait intervenir en janvier 2021. Il est évident que les clubs seront les bénéficiaires de cette mesure. Toutefois, nous avons encore demandé une intervention à la ministre des sports, laquelle, consciente de la situation, a obtenu un budget de 3.000.000 euros pour aider toutes les fédérations sportives voire les clubs. Nous sommes dans l'attente de la décision.

Une autre subvention ministérielle est également prévue pour aider directement les clubs sur base du nombre d'équipes « jeunes », d'arbitres, d'entraîneurs brevetés ...

Le C.A. décide que l'envoi des factures aux clubs, règlementairement programmé en octobre, se fera en janvier lorsque le secrétariat sera en possession de tous les renseignements nécessaires. Il est clair que les clubs auront de toute façon

une facture à payer.

Sur proposition de T. Marique et afin de garder le contact avec les clubs, il s'agira de les informer de cette décision afin qu'ils sachent dès à présent qu'une facture arrivera prochainement.

#### **\* Fond de promotion des équipes de jeunes**

J.L. Dessart revient sur la discussion qui a été amorcée par G. Vivroux lors de notre réunion du 22.09.2020.

Il a eu un contact avec Geoffrey pour savoir s'il avait une alternative à ce fonds de promotion des jeunes qui rencontrerait ses aspirations. Nous avons ainsi pu échanger à ce propos.

Si le Président est ouvert à des souhaits de modifications de certaines procédures, il est aussi désireux de recevoir en échange une proposition de modification. Ne perdons pas de vue que ce qui existe a lui-même fait l'objet d'une discussion par le passé.

Il y a un préambule qu'il souhaite faire : Quel que soit le système mis en place, ce seront toujours les mêmes qui profiteront de ce qui est proposé et les mêmes qui refuseront les possibilités qui leur sont offertes.

Il faut savoir, par exemple, que le texte unique de l'Adeps offre des possibilités de financement de certaines activités et que celles-ci ont été relayées vers les clubs avec une offre d'appui de la L.F.H.. Or, seuls 7 clubs ont participé à la réunion zoom organisée par J. Vandenberg.

Il en est de même avec notre coordinateur sportif qui a dans ses missions la participation/implication à des stages organisés par les clubs, notamment pendant les vacances scolaires, et qui n'est pas sollicité.

Pour prendre un exemple concret, quel que soit le système proposé et mis en place, on sait que le club de Sprimont en tirera le maximum car ils ont une personne qui étudie les différentes possibilités de financement offertes et qui en profite. Aussi, plutôt que de chercher des sponsors, serait-il peut-être financièrement et sportivement plus intéressant pour les clubs de chercher une personne qui s'investirait dans la gestion des projets Adeps.

#### **4. Secrétariat**

##### ***\* Covid 19***

Il est important de suivre les protocoles qui sont rédigés par l'A.I.S.F. Nous nous fions à ceux-là. Nous avons connu une période particulière après le comité de concertation (CODECO) du 30.10.2020 car les publications étaient parfois contradictoires. C'est ainsi que les activités INDOOR des 12 ans et moins sont finalement autorisées pour autant que les autorités communales le permettent.

##### ***\* Personnel***

P. Garcia donne un état des lieux concernant la situation de chacun des membres du personnel de la L.F.H.

#### **5. Affaires techniques**

##### ***\* Centre de formation***

Le mois d'octobre a été marqué par la progression du virus mais, malgré les embûches, on a pu avancer avec une bonne majorité du groupe jusqu'aux vacances.

Nous constatons une bonne collaboration entre les responsables des quatre fédérations.

Aucun jeune n'a été testé positif mais plusieurs ont subi la quarantaine à cause de l'école.

La participation des externes a été supprimée au cours DU mois d'octobre (sauvegarde de la bulle). Bonne évolution au niveau des fondamentaux techniques.

La rentrée, le 16.11.2020, s'annonce peu évidente à gérer. Nous souhaitons autant que faire se peut maintenir ouvert notre CF afin de ne pas pénaliser ceux qui viennent de loin.

##### ***\* Formations MSed, MSI et MSA***

J. Vandenberg prépare une intervention sur les formations entraîneurs pour notre prochaine réunion de décembre.

#### **6. URBH**

##### ***\* CEP URBH***

La réunion extraordinaire du bureau du 13.10.2020, qui a suivi le C.A. L.F.H., n'a duré que 20 minutes. Nous sommes très rapidement arrivés à un accord pour le report des compétitions « seniors » en janvier 2021.

Nous appliquerons donc dans le plan C, à savoir que les divisions sont réparties en deux poules de 5 ou 6 équipes, avec des matchs de classement à l'issue des 10 W.E. de compétition. Dans un souci de bonne collaboration, c'est le secrétariat de la LFH qui a organisé ces calendriers.

En réponse à une question de J.C. Hougardy, P. Garcia explique que les poules ont été constituées par tirage au sort en fonction des classements de la saison écoulée (tirages au sort entre les 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup>, les 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> etc ...)

## 7. Suivi des dossiers

### \* *Feuille de match électronique.*

RAS. Vu la pandémie et ses conséquences, le dossier est « au frigo ».

## 8. Arbitrage

### \* *Statut travailleur temps libre*

Nous avons pris connaissance de l'avis rendu par le Conseil d'Etat le 12.10.2020 sur les amendements proposés. Cet avis renvoie à l'arrêt de la Cour Constitutionnelle qui avait annulé la mesure.

Cela nous permet de déjà affirmer que dès le mois de janvier 2021, il ne sera plus possible de bénéficier du statut relatif au travail associatif.

Nous devons donc normalement revenir au statut de bénévole qui était d'application par le passé. Notre secrétariat suit le dossier.

L'A.I.S.F. a interpellé les autorités. T. Pierloot a participé dernièrement à une réunion de la C.I.C.A.F. (Commission Interfédéral du Corps Arbitrage Francophone) où le sujet a été abordé et à l'occasion de laquelle il a été communiqué qu'un nouveau texte serait proposé rapidement.

### \* *Situation Namur/Luxembourg*

Les formations prévues ont été reportées à une date ultérieure à cause de la pandémie. En principe, il y aurait 8 ou 9 participants.

\* T. Pierloot se fait l'écho de remarques de plusieurs arbitres concernant le fait qu'à l'occasion de rencontres diffusées via les réseaux sociaux, on remarque des comportements de joueurs se congratulant et que les arbitres utilisent des sifflets « normaux ».

J.L. Dessart rappelle que le C.E.P. a décidé que l'usage du sifflet « normal » était autorisé.

## 9. Divers

\* T. Pierloot évoque le fait qu'un club a signalé qu'il retirait une équipe inscrite en championnat de promotion Brabant/Hainaut suite au problème de la Covid. La question est de savoir si l'amende prévue doit être infligée. Cette amende doit règlementairement être infligée quitte à ce que, tenant compte des circonstances particulières, le club concerné introduise une demande de révision de cette amende auprès du comité provincial concerné.

\* En réponse à une question, J.L. Dessart précise que, selon lui, pour que les résultats des championnats du plan C soient avalisés, il faut que les compétitions concernées aient été disputées jusqu'au bout quitte à faire jouer des rencontres en semaine. On ne peut en effet imaginer désigner des champions, des montants et des descendants après seulement quelques matchs. Cela est d'autant plus vrai dans des compétitions sous forme de poules avec matchs de classement. Cette vision devra cependant être discutée au C.E.P.

K. Convents rejoint la réunion.

\* A J.C. Hougardy qui demande ce qu'il en est du coût des affiliations en cas de saison « blanche », P. Garcia explique que les prix des affiliations concernent, notamment, l'assurance des joueurs/non-joueurs affiliés aux clubs. Le fait de créer un club n'implique pas une obligation de participer à une compétition. Un club peut très bien décider de ne pas s'inscrire à une compétition officielle et de ne disputer que des matchs amicaux ; l'obligation de payer les affiliations des joueurs restant obligatoire.

Par contre, en cas de saison « blanche », il appartiendra au C.A. de décider de rembourser aux clubs concernés les droits d'inscription aux compétitions concernées ou une partie de ceux-ci.

\* J.L. Dessart rappelle qu'à l'issue de l'exercice 2020 il s'agira, si les comptes sont bénéficiaires, de déterminer la somme à rétrocéder aux clubs.

\* J.C. Hougardy revient sur la manière de fonctionner avec les commissions/groupes de travail.

Il regrette, en prenant pour exemple le groupe « covid », qu'aucun membre de ce groupe n'ait été invité à la réunion du C.E.P. lors de la prise de décision concernant notamment l'achat de sifflets électroniques. Il eut été important de prendre une décision en connaissance de cause. Le président partage ce point de vue et rappelle que, lors de la réunion extraordinaire du 13.10.2020, il avait justement été décidé d'inviter J. Vandenberg afin qu'il explique aux administrateurs les motivations et modalités relatives au plan C afin que la décision prise le soit en parfaite connaissance de cause.

Prochaines réunions les 15.12.20 (skype), 26.01, 09.03., 20.04 et 01.06.21 à Jambes.

L'A.G. L.F.H. est programmée le 26.03.21.